

Formation préparatoire au concours d'admission en IFCS

1. Contexte

La formation préparatoire au concours d'admission en IFCS est organisée conformément aux textes réglementaires suivants :

Textes de référence :

- Décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000554484>

- Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000738028>

L'admission en formation cadre de santé est subordonnée à la réussite au concours d'admission qui comporte deux épreuves :

- Une épreuve d'admissibilité, écrite et anonyme; cette épreuve, d'une durée de quatre heures, notée sur 20, consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire ou social. Elle a pour but de tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son aptitude à développer et argumenter ses idées par écrit. Ne peuvent être admissibles que les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
- Une épreuve d'admission à partir d'un dossier rédigé par le candidat. Ce dossier se compose de :
 - Un curriculum vitae, précisant le déroulement de carrière, les formations et diplômes.
 - Une présentation personnalisée portant sur son expérience et ses perspectives professionnelles, sa participation à des travaux, études, publications, groupes de réflexion, actions de formation et, éventuellement, les responsabilités exercées dans des organismes ou associations.
 - Ses conceptions de la fonction de cadre et ses projets. Cette épreuve, notée sur 20, dont l'évaluation est assurée par trois membres du jury désignés par son président comporte, outre l'examen du dossier, un exposé oral de dix minutes, au cours duquel le candidat présente son dossier, et un entretien de vingt minutes.
L'évaluation de cette épreuve porte sur le dossier, l'exposé et l'entretien.

La note finale est la somme de la note d'admissibilité et de la note d'admission. Ne peuvent

être déclarés admis que les candidats dont la note finale est égale ou supérieure à 20 sur 40, sans que la note d'admission soit inférieure à 10 sur 20.

2. Objectif professionnel

Réussir les épreuves d'admissibilité et d'admission au concours d'entrée en Institut de Formation des Cadres de Santé.

3. Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

A l'issue de l'action de formation, les bénéficiaires seront capables de :

- Réaliser par écrit, une analyse-synthèse et un commentaire à partir d'un document relatif à un sujet d'ordre sanitaire ou social dans le respect du temps imparti (4H) et répondant aux attendus règlementaires (Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé).
- Rédiger et présenter un projet professionnel pertinent et structuré répondant aux attendus règlementaires (Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé).
- Réaliser une prestation orale personnalisée et de qualité en vue de l'épreuve d'admission (exposé oral de 10 mn puis échanges de 20 mn lors de l'entretien).
- Acquérir des connaissances professionnelles approfondies et actualisées.

4. Public visé

Formation destinée à l'ensemble des professionnels exerçant dans l'une des trois filières ci-dessous :

- **Filière Infirmière :**
IDE, IDE spécialisé.
- **Filière de rééducation :**
Diététicien, ergothérapeute, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicure podologue, psychomotricien.
- **Filière médicotechnique :**
Manipulateur en électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière, technicien de laboratoire d'analyses biologiques médicales.

Nombre de bénéficiaires :

La formation préparatoire offre une capacité d'accueil de 15 participants.

- Minimum : 5 participants
- Maximum : 15 participants

5. Prérequis

Les prérequis concernant l'inscription à la formation préparatoire au concours cadre de santé sont identiques à ceux qui conditionnent l'entrée en institut de formation des cadres de santé.

Arrêté du 18 août 1995 - [Modifié par Arrêté du 15 mars 2010 - art. 1](#)

Pour être admis à suivre la formation sanctionnée par le diplôme de cadre de santé, les candidats doivent :

1° Etre titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant d'exercer l'une des professions mentionnées à [l'article 1er du décret du 18 août 1995](#) susvisé ;

2° Avoir exercé pendant au moins quatre ans à temps plein ou une durée de quatre ans d'équivalent temps plein au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection l'une des professions mentionnées au 1° ci-dessus.

Prérequis pédagogiques

Il n'y a pas de prérequis pédagogiques pour suivre cette formation.

Le livret pédagogique de la formation préparatoire au concours est adressé à chaque bénéficiaire au cours de l'été précédant l'entrée en formation. Il comporte des références bibliographiques permettant un travail de lecture anticipé.

Consultable : [Livret_pedagogique_preparation_IFCS.pdf \(ch-pau.fr\)](#)

6. Modalités d'accès

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet du CH de Pau à la rubrique « SE FORMER » [CFCPS – Formation Continue des Professionnels de Santé – Centre Hospitalier de Pau \(ch-pau.fr\)](#)

Le dossier d'inscription en format papier est à adresser à l'IFCS par **voie postale uniquement du 15 juin au 30 septembre pour une rentrée en octobre.**

Les inscriptions s'enregistrent de manière chronologique en fonction de la date d'envoi du dossier.

7. Durée / calendrier / lieu de la formation / lieu de restauration

- **Durée totale :**
15 jours en discontinu soit 105 H en présentiel.
3 sessions de 5 jours répartis sur les mois d'octobre, de novembre et de décembre.
Amplitude horaires : 9H - 17H

- **Calendrier 2023 :**
 - o Session 1 : Du 09 au 13 octobre 2023
 - o Session 2 : Du 13 au 17 novembre 2023
 - o Session 3 : Du 11 au 15 décembre 2023

- **Lieu de la formation** : Locaux de l'IFCS du Centre Hospitalier de Pau (64) : [Présentation – Centre Hospitalier de Pau \(ch-pau.fr\)](#)
- **Lieu de restauration** : cf lien ci-dessus

2 selfs accessibles (Bâtiment François Mitterrand et Bâtiment du Centre Jean Vignalou).
Le 1^{er} jour de la 1^{ère} session de formation, remise par le CFCPS d'une carte de self provisoire du CH de Pau, à recharger par carte bancaire au niveau de l'accueil général du CH de Pau.

8. Modalités de déroulement (pédagogie), suivi et sanction

Les modalités, méthodes et outils pédagogiques sont déterminés dans le but de favoriser l'implication des apprenants.

<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>En présentiel. Le distanciel est possible en fonction de l'évolution sanitaire. Dans ce cas, l'application Jit Si Meet est utilisée pour la visio-conférence.</p> <p>Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargements, co-signées par les bénéficiaires et l'intervenant.</p>
<p>Méthodes pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cours magistraux • Travaux Dirigés – Entraînement Epreuve écrite d'admissibilité <ul style="list-style-type: none"> - Sujets d'entraînement travaillés à l'oral et à l'écrit en groupe tant sur la partie analyse synthèse que sur la partie commentaire. - Devoirs sur table réalisés en situation simulée. • Situation simulée - Entraînement Epreuve orale d'admission <ul style="list-style-type: none"> - Séances d'entraînement à l'oral dont une filmée, - Débriefing avec les intervenants en présence de l'ensemble des bénéficiaires. - Présentation orale et individuelle du projet professionnel pour chaque bénéficiaire en fin de formation face à un jury composé de 3 intervenants experts dans le domaine.
<p>Moyens et/ou outils pédagogiques</p>	<p>Salle de formation adaptée, avec ordinateur, vidéo projecteur et écran,</p> <p>Caméscope et téléviseur (pour séances de situation simulée)</p>

	Livret pédagogique Ressources documentaires mises à disposition des bénéficiaires (centre de documentation et d'information)
Intervenants	Cadre supérieur de santé formatrice Directrice d'Etablissement Maître de conférence universitaire Enseignant vacataire
Sanction de la formation	Remise du certificat de réalisation à l'issue de chaque session.

9. Contenu

Dates de formation /Session	Contenu	Durée
Session 1 Du 9 au 13 octobre 2023 soit 5 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des bénéficiaires et présentation de l'équipe de l'IFCS • Tour de table pour présentation individuelle des bénéficiaires et expression de leurs attentes • Questionnaire de positionnement (préformation) sur les épreuves du concours d'admission et sur les connaissances de la formation et du métier de cadre de santé • Présentation du déroulé de la formation • Méthodologie de l'analyse-synthèse de texte • Méthodologie du commentaire de texte • Méthodologie du projet professionnel • Missions et compétences d'un cadre de santé • Réalisation du Devoir écrit N°1 sur table • Bilan personnel et professionnel (sensibilisation aux facteurs de motivations intrinsèques, auto-analyse de sa personnalité) 	35 h
Session 2	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de situations professionnelles pour chaque bénéficiaire en vue de l'élaboration de leur projet professionnel 	35 h

<p>Du 13 au 17 novembre 2023 soit 5 jours</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation des connaissances dans différents domaines sanitaires et sociaux (actualités sanitaires et sociales, Organisation interne de l'hôpital et des pôles d'activité, organisation de l'offre de soins et rôle des ARS, actualités sur l'évolution des professions paramédicales) • Projet professionnel (auto-évaluation de ses connaissances et aptitudes, stratégies relationnelles, système de valeurs, tests fonction cognitive et comportementale) • Situation simulée de l'épreuve orale d'admission • Correction individuelle et collective des devoirs réalisés sur table à la précédente session • Réalisation du Devoir écrit N°2 sur table 	
<p>Session 3 Du 11 au 15 décembre 2023 soit 5 jours</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation des connaissances dans différents domaines sanitaires et sociaux (La responsabilité juridique des professionnels paramédicaux, Droits et devoirs des patients) • Correction individuelle et collective des devoirs réalisés sur table à la précédente session • Réalisation des Devoirs écrits N°3 et N°4 sur table (Corrections individuelles envoyées à domicile) • Projet professionnel (situation simulée de l'épreuve orale d'admission et situation filmée, gestion des facteurs émotionnels, séance de sophrologie) • Bilan de fin de formation individuel et collectif (questionnaire de positionnement post-formation, tour de table) 	<p>35 h</p>

10. Indice de satisfaction

- Recueil des appréciations des bénéficiaires en fin de formation

11. Modalités d'évaluation

- Evaluations formatives écrites et orales tout au long de l'action de formation :
Appréciation littérale et chiffrée sur grille d'évaluation pour chaque devoir écrit, réalisée et remis à chaque bénéficiaire.
Entraînement aux épreuves orales d'admission : Appréciation littérale sur grille d'évaluation remise après présentation orale du projet professionnel à la fin de la session 3.
- Tableau récapitulatif de l'atteinte des objectifs opérationnels pour chaque participant.

12. Coût

Total 2 400 € net de taxe

Frais à la charge du bénéficiaire : Repas (**4.48 € le repas – tarif 2022**)

L'hébergement des bénéficiaires est possible à l'internat de l'Institut de formation des cadres de santé au regard des places disponibles.

Formation non assujettie à la T.V.A.

Dispositifs de financement mobilisables :

Le bénéficiaire peut obtenir le financement de la formation par son employeur. A défaut, le bénéficiaire est en autofinancement.

13. Indicateurs de résultats

Niveau d'accomplissement bénéficiaires accueillis :	2019-2020 : 14 2020-2021 : 16 2021-2022 : 13 2022-2023 : 16 (puis 15)
Taux de réussite au concours d'admission pour les bénéficiaires issus de la formation préparatoire (Recensement par questionnaire remis à chaque bénéficiaire et récupéré après résultats définitifs aux différents concours)	<ul style="list-style-type: none">• Concours 2021 Sur les 16 inscrits en préparation, 13 bénéficiaires se sont présentés à l'épreuve d'admissibilité, 12 sont admissibles et 9 sont admis soit un taux de réussite de 75%• Concours 2022 Sur les 13 inscrits en préparation, 12 bénéficiaires se sont présentés à l'épreuve d'admissibilité, 12 sont admissibles et 10 sont admis soit un taux de réussite 83.33 %
Niveau de performance Note de satisfaction globale des bénéficiaires sur une échelle de 0 à 10	2020-2021 : 8,5 /10 2021-2022 : 8,7 /10 (100% de réponses des bénéficiaires) 2022-2023 : 8,73 /10

14. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Lien web du centre de formation pour accès procédure accueil des personnes en situation de handicap : locaux, accueil ... <https://www.ch-pau.fr/se-former/presentation/>

Contact

Pour toutes questions administratives, pédagogiques et/ou handicap, veuillez contacter :

SECRETARIAT IFCS

145 avenue de Buros

64046 PAU CEDEX

05.59.92.49 30

Email : ifcs@ch-pau.fr

Site internet : <https://www.ch-pau.fr>